

Adhérent à l'accord OETH, vous souhaitez mobiliser le dispositif OASIS Salariés pour un de vos salariés



OASIS Salariés est un dispositif qui vise à accompagner vers la qualification et le maintien dans l'emploi vos salariés qui rencontrent des difficultés à leur poste et qui souhaitent se reconvertir ou évoluer vers un autre métier du social et médico-social.

Basé sur un processus d'évaluation, d'orientation adapté et d'un soutien individualisé renforcé, chaque salarié bénéficie d'un coaching personnalisé afin d'assurer la transférabilité des compétences.

L'ACTION SE DEROULE EN DEUX ETAPES :

- 1** La première étape d'évaluation du parcours permet de faire une analyse fine de la situation afin de définir un plan d'action selon les besoins et de valider l'engagement des acteurs concernés (Salarié, Employeur, Médecine du travail, OETH, autre partenaire, ...)
- 2** La deuxième étape vise la sécurisation du parcours. Elle permet de mettre en œuvre le parcours d'accompagnement sur mesure, modularisé, suivant le plan d'action défini lors de la phase d'évaluation.



QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernés, les salariés relevant de l'accord OETH remplissant toutes les conditions suivantes :

- ✓ être reconnu travailleur handicapé (ou la demande de reconnaissance est en cours),
- ✓ être en risque d'incapacité constaté par le médecin du travail,
- ✓ être en poste ou en arrêt de travail.
- ✓ vouloir évoluer ou se reconvertir vers un autre métier du secteur social et médico-social

Ce dispositif est ainsi ouvert à tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social quel que soit le métier initial.

QUEL EST LE COUT ?

Le dispositif OASIS Salariés coûte entre 2 000 € et 6 000 €, selon le déroulé :

- phase d'**évaluation** : 2 000 €
- **parcours** : entre 2 000 € et 4 000 € selon les besoins validés lors de la phase d'évaluation

Pour les adhérents, le financement est pris en charge en totalité par l'accord OETH.

COMMENT MOBILISER CETTE ACTION ?

Vous prenez contact avec votre référent OASIS Salariés

Le référent OASIS Salariés échange avec vous et le salarié afin de valider la pertinence de la mise en œuvre du dispositif

Si les conditions sont requises, le référent OASIS Salariés vous présentera la démarche ainsi qu'à votre salarié et au médecin du travail

Si vous acceptez de mobiliser le dispositif, le référent OASIS Salariés vous communiquera un devis pour la première phase d'évaluation

Pour solliciter le financement de l'OETH, vous devrez saisir une demande de financement sur l'espace adhérent OETH : extranet.oeth.org

Une fois le dossier réceptionné, il sera analysé par les services de l'OETH et s'il est complet, un accord de principe vous sera donné. La phase d'évaluation pourra débuter.

Une fois la phase d'évaluation terminée, vous obtiendrez une restitution avec une proposition de parcours pour la phase 2. Votre salarié et votre médecin du travail auront également cette restitution.

Si vous validez la proposition de parcours, le référent OASIS Salarié vous communiquera un devis pour le financement de cette deuxième phase

Pour solliciter le financement de l'OETH pour cette deuxième phase, vous devrez saisir une autre demande de financement sur l'espace adhérent OETH : extranet.oeth.org

Une fois le dossier réceptionné, il sera analysé et présenté en commission OETH (1/mois). Lorsque la commission validera le projet, vous recevrez une notification de l'accord de financement par courriel. Le parcours pourra débuter.

Lorsque le parcours sera terminé, vous obtiendrez une restitution avec une proposition d'accompagnement au projet envisagé

En fonction du projet envisagé, d'autres solutions comme une aide à la formation, à l'accompagnement pourront être mobilisés [cl](#)ic.

COMMENT SAISIR VOS DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'OETH ?

Une fois que le référent OASIS Salarié vous a communiqué le devis de la prestation (un devis pour la phase 1 et un second si la phase 2 est mobilisée), vous pourrez saisir votre demande de financement sur l'espace adhérent OETH : extranet.oeth.org

Au début de la saisie de votre dossier, il vous sera demandé l'« axe d'intervention » et le « champ d'intervention ».

L'axe d'intervention à renseigner est « Reconvertir »

Le champ d'intervention est « PAC – Prestation d'accompagnement »

Les pièces justificatives à joindre à votre dossier sont :

- ✓ La copie du justificatif du statut de bénéficiaire de la loi de 2005 ou récépissé de dépôt de demande
- ✓ Un bulletin de salaires de moins de 3 mois ou attestation employeur (mentionnant le n° de SIRET de l'établissement employeur)
- ✓ L'avis circonstancié du médecin du travail (< 6 mois)
- ✓ Le devis de la prestation qui vous est communiqué par le référent OASIS Salarié
- ✓ Le déroulé détaillé de la prestation (calendrier prévisionnel)

APRES OASIS SALARIES, QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES DE L'ACCORD OETH :

L'ALTERNANCE :

Pour toute signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation), OETH apporte une aide plafonnée à 5 000 euros par an une fois les aides de tiers déduites, quel que soit le métier envisagé. Dans le cadre des dispositifs OASIS handicap, OA Santé, OASIS Salarié ainsi que pour les personnes issues d'ESAT/EA, de l'emploi accompagné, ou demandeur d'emploi longue durée, le plafond de l'aide est porté à 10 000 euros par an.

LA FORMATION :

Lorsqu'un salarié bénéficiaire de la loi de 2005 est en risque d'inaptitude et/ou lorsque l'employeur souhaite anticiper une rupture du parcours professionnel, OETH et l'OPCO Santé interviennent en partenariat pour le financement du projet de formation : OETH prévoit une enveloppe de 15 000 euros (dont 10 000 euros maximum du montant accordé peut être dédié à la rémunération).

Un échange avec un conseiller est indispensable en amont de la demande d'intervention pour une prestation d'accompagnement.

INTÉGRER	MAINTENIR	RECONVERTIR	STRUCTURER
AIDE À LA COMPENSATION (ACO)	AIDE À LA COMPENSATION (ACO)	PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT (PAC)	RÉFÉRENCE HANDICAP (RH)
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT (PAC)	PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT (PAC)	FORMATION (FOR)	SENSIBILISATION (SSH)
ALTERNANCE (ALT)	PRIME OETH SALARIÉ (POS)	ALTERNANCE (ALT)	ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL (TMSAST)
PRIME OETH SALARIÉ (POS)			

Pour plus d'informations : [Aides de l'OETH](#)



Site de Schiltigheim
12 rue Jean Monnet CS 90045
67311 SCHILTIGHEIM Cedex

www.eseis-afris.eu

Coordonnées référent OASIS Salarié :

Céline D'ALBERTO
celine.dalberto@eseis-afris.eu

Renseignements :

Christine BRANDNER
Tél. : 03 88 18 61 34
christine.brandner@eseis-afris.eu

Coordonnées OETH :

OETH

47 rue Eugène Oudiné
75013 Paris
Tél **01.40.60.58.58**
contact@oeth.org
www.oeth.org